

RESOLUTION

Pour une Ukraine victorieuse dans une Europe fédérale

Adoptée par le Comité fédéral de l'UEF à Bruxelles le 12 février 2023.

Le Comité fédéral de l'UEF, réuni à Bruxelles le 12 février 2023,

1. Considère que l'Ukraine lutte pour son indépendance et sa souveraineté, mais également pour les valeurs et la sécurité européennes ;
2. Encourage les États membres et la Commission européenne à maintenir et à renforcer les sanctions multisectorielles avec une approche à long terme, en particulier maintenant sur les entreprises et les individus occidentaux qui traitent avec la Russie, ainsi qu'à envoyer les 300 milliards d'euros gelés de la Banque centrale russe directement à l'Ukraine, et à corriger toutes les failles possibles dans la mise en œuvre de ces mesures qui sont déjà en vigueur,
3. Demande le renforcement des sanctions déjà imposées au Bélarus,
4. Réitère la nécessité pour les États membres de maintenir la fourniture nécessaire de capacités militaires et de renseignement à l'Ukraine pour repousser l'agression, y compris les bombardements, et récupérer le reste du territoire occupé, depuis les systèmes anti-aériens et les munitions jusqu'à l'artillerie et les missiles à longue portée, les chars et les avions de combat, en passant par la livraison de batteries Patriot,
5. Demande aux États membres d'augmenter l'aide humanitaire en établissant un paquet humanitaire spécial pour l'hiver, qui comprend des générateurs, des chauffages, du carburant, des couvertures thermiques et des vêtements chauds, des camions-citernes et des bouteilles d'eau,
6. Déclare son soutien à la proposition de la Commission et à la résolution 2022/3017 du Parlement européen sur la création d'un tribunal international spécial pour poursuivre le crime d'agression contre l'Ukraine, en tant que violation claire et incontestée de la Charte des Nations Unies,
7. Réaffirme avec force son soutien aux millions de réfugiés de la guerre ukrainienne,
8. Réitère ses félicitations à la Commission et au Conseil pour l'activation rapide de la directive sur la protection temporaire,
9. Exhorte la Commission et les États membres à mettre en place des mécanismes de coordination et de relocalisation plus solides, fondés sur la solidarité, afin de garantir que tous les droits humains et sociaux (tels que l'accès au travail, à la santé, à la scolarité ou au logement) qu'elle confère aux réfugiés ukrainiens soient effectivement assurés,
10. Affirme qu'il ne peut y avoir de compromis possible entre la conformité aux valeurs de l'UE que sont la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'État de droit, et l'obligation morale d'accueillir des réfugiés,
11. Estime qu'il est nécessaire d'élargir le champ d'application du règlement sur la conditionnalité et de veiller à sa bonne application,
12. Conclut que les coûts découlant de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine pour les citoyens européens nécessitent des investissements et un soutien financier supplémentaires et

substantiels pour minimiser les hausses du coût de la vie, des prix de l'énergie, mais aussi pour un soutien financier, humanitaire et militaire continu à l'Ukraine,

13. Se tient aux côtés de l'Ukraine, de la Géorgie et de la Moldavie, qui sont confrontées à des attaques et des menaces continues de la part de la Russie,
14. Est solidaire avec l'opposition russe, de la société civile russe et des citoyens russes courageux qui s'opposent à la guerre,
15. Appelle à fournir un soutien supplémentaire à l'opposition démocratique russe et aux organisations de la société civile, y compris des visas supplémentaires à entrées multiples pour une longue période de validité pour les militants civiques et politiques qui s'opposent au régime de Poutine,
16. Demande aux États membres de l'Union européenne de faciliter l'utilisation de couloirs humanitaires à l'intérieur du territoire ukrainien, en particulier par le biais du mécanisme des Nations unies, afin de permettre aux civils de quitter en toute sécurité les zones touchées par les opérations militaires et les territoires illégalement occupés et contrôlés par la Fédération de Russie.

Vers une nouvelle Europe

17. Par conséquent, le Comité fédéral de l'Union des fédéralistes européens (UEF), considère que la nécessité absolue de la construction d'une union fédérale doit se faire parallèlement à l'élargissement ;

18. Exhorte toutes les institutions de l'UE et les politiciens responsables à ne pas perdre de vue le moment de lancer des efforts diplomatiques pour la paix et une nouvelle architecture de sécurité en Europe ; Propose la défense et la restauration complète du droit international au sein des relations internationales dans le plein respect de l'Art. 39 de la Charte des Nations unies ;

19. Exhorte à exploiter pleinement le potentiel du Traité de Lisbonne, dans le but de garantir la bonne mise en œuvre des politiques de l'Union, grâce à l'activation des clauses passerelles pour surmonter le vote à l'unanimité au Conseil dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, de la politique sociale et de la fiscalité, ainsi qu'à l'extension de la décision à la majorité qualifiée et à la fin des vetos nationaux,

20. Appelle le Conseil européen à accélérer le développement d'un premier embryon d'Union de la Défense, pour assurer la sécurité des citoyens européens et l'engagement de longue date de l'Union européenne à maintenir la paix, si possible, en activant l'article 42.2 TUE et en constituant la Force de Réaction Rapide proposée par le Compas Stratégique,

21. Recommande la mise en place d'une plateforme centralisée d'achat d'équipements militaires par l'intermédiaire de l'Agence européenne de défense, ce qui réduirait les coûts d'acquisition d'équipements militaires pour les unités militaires nationales et européennes,

22. Souligne que le budget actuel de l'UE à long terme (2021-2027) et le programme « Next Generation EU » ne fourniront pas de ressources suffisantes pour atteindre les objectifs susmentionnés,

23. Appelle donc à intégrer le plan européen de relance (et de résilience) dans le budget ordinaire de l'UE, à définir les ressources financières supplémentaires nécessaires pour financer les nouvelles unions et le pacte vert européen et à le compléter par de nouvelles ressources propres nécessaires.

24. Réitère la nécessité de progresser d'urgence vers une union politique fédérale, où le Parlement et le Conseil négocieront sur un pied d'égalité sur le budget de l'UE et son financement, y compris sur la dette de l'UE, et sur la fiscalité européenne,

25. Estime que l'ampleur des défis à relever exigera de toutes les institutions démocratiques qu'elles conçoivent des solutions innovantes et sans précédent,

26. Réitère ainsi la nécessité de doter le Parlement européen du droit d'initiative législative et de prérogatives fiscales croissantes,

27. Demande l'extension de la procédure législative ordinaire à tous les domaines politiques de l'Union,

28. Reconnaît la nécessité de consolider les nouvelles compétences et les nouveaux instruments politiques, et de conférer une légitimité démocratique plus forte à la nouvelle Union européenne par l'adoption d'une Constitution fédérale permettant la pleine participation du Parlement européen dans tous les domaines politiques.

Le fédéralisme en Ukraine

29. Appelle à une mission de l'UEF à Kiev afin de rencontrer la société civile pro-européenne et les représentants politiques en vue de faire un rapport au Comité fédéral sur l'établissement potentiel d'une organisation fédéraliste en Ukraine.